

Je viens de recevoir un RAR : Objet, heures sup...

Par **dregcla**, le **16/11/2005** à **10:30**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de mon employeur qui me demande de lui donner mes heures sup faites cette année et il me laisse 48 heures pour lui donner.

Est-ce légal de m'imposer un laps de temps aussi court pour les calculer et lui envoyer ?

Ou encore, Est-ce légal de m'imposer tout simplement un délai ??

Je vous remercie et je dois lui répondre aujourd'hui... Pfffffffff... troll: not found or type unknown

Cordialement